



Chaumes et coteaux

Infosite

n° 6 - 2012

Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire Natura 2000 n°FR5400410

Editorial

Après avoir été animé plusieurs années par le bureau d'étude BKM (Philippe Ménard), le site Natura 2000 des « Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente » a trouvé une nouvelle structure animatrice.

Faisant suite à un appel d'offre de la DREAL, la LPO France a été retenue pour animer ce site Natura 2000. Forte d'une expérience de 15 ans dans l'animation du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran », en Charente-Maritime, la LPO mettra en œuvre ses compétences au service de la préservation de ce site au patrimoine naturel remarquable dont vous êtes les habitants et, en conséquence, les garants.

Retenue pour animer également le site Natura 2000 de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac », l'animation se fera de façon concertée avec l'ensemble des acteurs et usagers du territoire, en respectant les continuités biologiques liées au contexte de la vallée.

L'objectif ? Préserver les habitats naturels et les espèces rares ou menacées qui y vivent, tout en maintenant les activités traditionnelles respectueuses de l'environnement. Natura 2000 doit être un projet de territoire partagé entre les hommes et la nature.

Si l'Etat a inscrit ce territoire au réseau européen Natura 2000, ce n'est pas sans raison : ce massif boisé, ces chaumes et ces falaises, accueillent une grande richesse écologique. On y trouve des espèces inscrites à la Directive Habitat-Faune-Flore, comme le Petit Rhinolophe (chauve-souris) ou le Grand capricorne (coléoptère) et des habitats naturels très rares comme les parcours substeppiques (pelouses très rases).

Natura 2000... c'est un outil qui peut nous permettre de préserver ce patrimoine naturel et historique.

Pour vous aider à répondre aux nombreuses questions que vous vous posez, il nous paraît important que ce bulletin d'information devienne au fil du temps l'image de votre engagement dans Natura 2000.

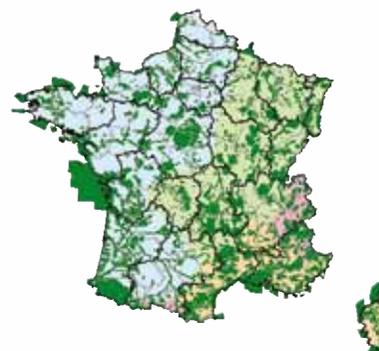


Par **Justine Coulombier**
Animatrice Natura 2000 - LPO

LE PLUS GRAND RÉSEAU D'ESPACES NATURELS EUROPÉENS PROTÉGÉS

Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, l'Europe a créé un réseau écologique communautaire : le **réseau Natura 2000**. Ce réseau est constitué de Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive Oiseaux de 1979 et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore de 1992.

Sur ces sites, chaque Etat européen s'engage à assurer le maintien et la restauration des milieux et des espèces les plus fragiles, en conciliant les activités humaines d'un territoire. Natura 2000 regroupe 27000 sites en Europe. En France, le réseau comprend **1753** sites qui couvrent 12,5% du territoire. 9000 communes sont concernées.



plus d'infos : www.natura2000.fr



Coulombier

Natura 2000 en quelques mots



EN FRANCE : CONCERTATION ET CONTRACTUALISATION

Pour chaque site Natura 2000, un **Document d'Objectifs** (plan de gestion) est élaboré en concertation avec les acteurs locaux : il s'agit de rechercher les moyens de faire perdurer les conditions qui ont permis son maintien en bon état jusqu'à nos jours. Un Comité de pilotage est constitué, chargé d'encadrer les phases de la vie de chaque site.

Le document est ensuite mis en œuvre au travers d'**outils** : la charte Natura 2000, les contrats Natura 2000, les mesures agroenvironnementales.

Ceux-ci sont détaillés dans le feuillet détachable : www.natura2000.fr



NATURA 2000 EN POITOU-CHARENTES, C'EST :

- 12,5% du territoire terrestre de Poitou-Charentes soit environ 320 000 hectares.
- 20 % du réseau marin national
- 82 sites
- 212 espèces d'intérêt communautaire soit 49% de celles présentes en France.
- 131 habitats d'intérêt communautaire soit 50% de ceux présents en France.

Pour plus d'infos : www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr (rubrique Nature/Eau/Paysage et Natura 2000)

UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE...

10 : c'est le nombre **habitats naturels** d'intérêt communautaire recensés sur le site. On trouve des milieux ouverts : les pelouses calcaires, les formations à genévrier, les parcours substepmiques à graminées, les prairies maigres de fauche, les pentes rocheuses calcaires. Mais aussi des boisements de chênes verts, des grottes ou des rivières à renoncules.

Ces milieux diversifiés abritent 83 espèces animales protégées en France, dont **10 espèces animales** d'intérêt communautaire (ann. II). Ces espèces sont en danger, vulnérables, rares ou endémiques : 5 espèces de chauves-souris, 3 espèces de libellules et 2 espèces de coléoptères.

Le site n'abrite aucune espèce végétale d'intérêt communautaire, mais **16 espèces végétales** présentant un intérêt patrimonial, de niveau régional ou national, ont été recensées. Quelques noms vous parleront peut-être : L'Astragale de Montpellier, la Sabline des Chaumes, l'Aconit tue-loup, le Lin d'Autriche...

Agignon de Mercure@Véronique Gauduchon/LPO Vienne



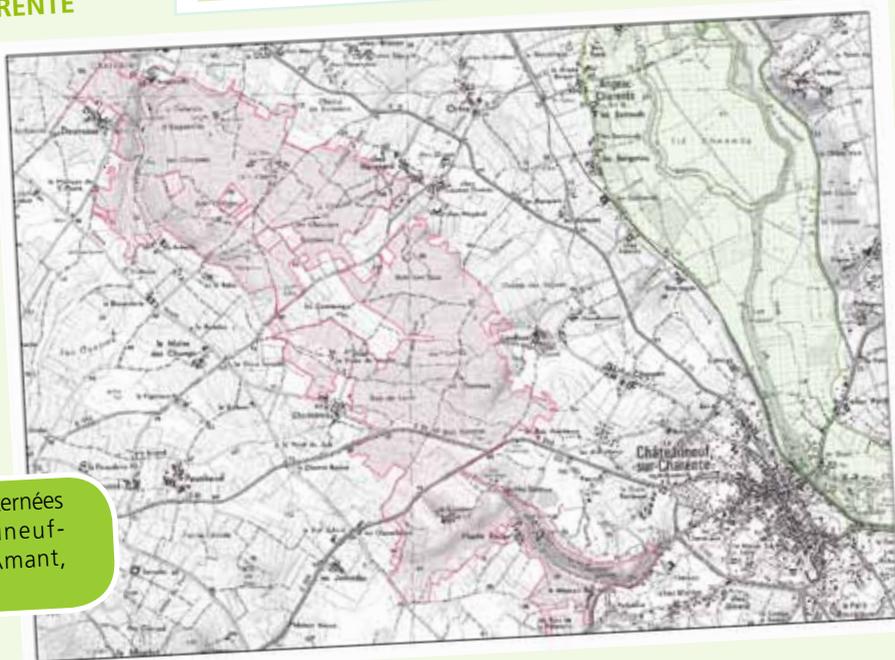
Cordulite à corps fin@Véronique Gauduchon/LPO Vienne

NATURA 2000 : LES CHAUMES BOISSIÈRES ET LES COTEAUX DE CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE

Le site Natura 2000 s'étend sur un vaste plateau calcaire dominant la rive gauche de la Charente. La présence de milieux méditerranéens (chênaie verte, pelouses sèches...) lui a valu son classement en site Natura 2000 au titre de la directive Habitats-Faune-Flore.

Le site est composé d'un vaste massif boisé entrecoupé de clairières (les chaumes) et de coteaux escarpés (coteaux de Châteauneuf sur Charente).

621 hectares et 4 communes concernées
Angeac-Charente, Châteauneuf-sur-Charente, Graves-Saint-Amant, Bouteville.



Chaumes Boissières – Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente

CONNAISSEZ-VOUS CETTE PLANTE ?

Cette toute petite plante, c'est la Sabline des chaumes. Même si elle ne paye pas de mine, c'est une espèce protégée à l'échelle nationale. Rien à voir avec Natura 2000... mais elle affectionne tout particulièrement les coteaux de Châteauneuf sur Charente et ses milieux pierreux ! Elle est présente uniquement dans 12 départements en France.

Sabline des chaumes © J. Coulombier



QU'EST CE QU'UN HABITAT ?

Un **habitat naturel** est une zone terrestre ou aquatique, qui se distingue par ses caractéristiques géographiques (relief, climat...), abiotiques (roches, nature du sol...) et biotiques (végétation, faune), qu'elle soit naturelle ou semi-naturelle. Si cet habitat est répertorié dans les annexes des directives européennes Natura 2000, on parle d'un habitat d'intérêt communautaire. Certains habitats particulièrement rares ou menacés à l'échelle européenne sont qualifiés de prioritaires.

Un **habitat d'espèce** est un milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce animale ou végétale à l'un des stades de son cycle biologique.

QU'EST-CE QU'UNE PELOUSE SÈCHE CALCICOLE ?

C'est une pelouse qui se développe sur des sols calcaires secs. Ces milieux sont souvent créés par l'homme, lors du défrichement des terres pour des besoins divers dont le pâturage extensif.

En Europe, les pelouses sèches calcicoles constituent des milieux rares. Ici, ce site abrite **7 espèces végétales** d'intérêt patrimonial (plantes peu communes voire rares).

Anciennement pâturés, les chaumes ne sont plus exploités et se trouvent progressivement envahis par des fourrés et des arbustes. Les fleurs rares disparaissent et le milieu évolue naturellement vers un boisement.



Pelouses calcicoles © J. Coulombier

LES CHAUVES-SOURIS

Longtemps persécutées car mal connues, les chauves-souris jouent un rôle important dans les écosystèmes. Toutes protégées en France, les chauves-souris ou chiroptères sont les seuls mammifères volants. 5 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site Natura 2000 : elles y chassent les nombreux insectes attirés par la richesse floristique de la zone. Et 2012, c'est l'année internationale de la Chauve-souris !



Grand Rhinolophe © P. Jourde

SORTIE NATURE

Pour sensibiliser les habitants à la richesse du site Natura 2000, une sortie annuelle est organisée. Celle-ci a eu lieu le samedi 26 mai et était animée par l'association Charente-Nature. Une vingtaine de personnes ont pu découvrir ou redécouvrir les Chaumes Boissières... Astragale de Montpellier, orchidées, papillons, chènes verts, champignons... L'objet de la sortie était aussi d'expliquer l'intérêt de certaines pratiques dans le maintien de ces milieux d'exception, mais aussi de porter l'attention sur la sensibilité du milieu à certaines activités (circulation motorisée, forte fréquentation, importante coupe de bois...). Prochain rendez-vous en mai 2013 !



Légende : Astragale de Montpellier en haut – la sortie Natura 2000 à gauche et une Ophrys mouche à droite (J. Coulombier)

Enjeux du site Natura 2000 : Des questions ?

Deux enjeux majeurs ont été identifiés :

- Assurer la conservation des divers types de pelouses, par le maintien du milieu ouvert, la maîtrise de la fréquentation, la restauration des pelouses dégradées;
- Gestion concertée de la pratique des activités de pleine nature : moto tout terrain, escalade, randonnée, découverte, chasse...

Ensuite un programme d'action a été élaboré, permettant de répondre aux objectifs de gestion de ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Voici quelques exemples d'actions du Docob :

• Maintenir et reconquérir des habitats d'intérêt communautaire

- A1 : Maintien des surfaces actuelles de pelouses calcicoles
- A2 : Restauration des pelouses calcicoles et formations à genévrier
- A5 : Cicatrisation de l'ancienne piste de motocross
- B1 : Maintien des prairies maigres de fauche

• Définir les modes de gestion adaptés pour préserver et favoriser la diversité biologique

- B3 : Entretien des berges du ruisseau d'Anqueville
- C2 : Conservation des arbres morts, sénescents, arbres à cavités

• Concilier la préservation du site avec sa fréquentation et les activités humaines

- D3 Cartographie des chemins du site
- D5 Organisation de sortie de découverte et d'animations scolaires

• Améliorer la connaissance des enjeux et évaluer les résultats par un suivi du Docob

- E1 Suivi de la végétation des pelouses sèches et formations à genévriers
- E2 Suivi périodique des espèces d'intérêt communautaire



Globulaire © J Coulombier

Pourquoi êtes-vous concernés ?

Les propriétaires de parcelles abritant des habitats naturels et des espèces, et situées en site Natura 2000 peuvent souscrire des contrats ou des chartes.

L'accès au site Natura 2000 est-il interdit ?

Non. L'accès au site n'est pas interdit. Cependant à titre exceptionnel, la fréquentation de zones particulières sensibles peut être organisée sur demande du COPIL.

Un propriétaire peut-il refuser d'adhérer à Natura 2000 ?

Oui. Les actions menées au titre de Natura 2000 font l'objet d'un accord préalable entre l'Etat et le propriétaire. Ce dernier est libre de signer ou non cet engagement mutuel. De plus, Natura 2000 n'entraîne jamais d'expropriation.

Il est interdit de chasser sur un site Natura 2000 ?

Non. Tout comme la pêche, Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité qui est réalisée dans le strict respect des textes et lois en vigueur.

Natura 2000 accompagne certaines démarches de particuliers ?

Oui. A l'aide des chartes et des contrats, l'Europe et l'Etat peuvent aider au financement de pratiques respectueuses de l'environnement. L'animateur peut également délivrer des conseils appropriés aux partenaires locaux.



Pelouse sèche à Châteauneuf © J. Coulombier

Le programme d'action 2012-2015

La LPO mettra en oeuvre une animation locale en donnant priorité à la création d'une relation de confiance avec les acteurs locaux.

Parmi les actions phares, la structure animatrice travaillera sur :

- La contractualisation : l'objet est de rencontrer des propriétaires afin de les impliquer dans la démarche par la signature de chartes ou contrats Natura 2000.
- La réalisation d'une lettre d'information annuelle
- L'organisation d'une sortie naturaliste et d'une animation scolaire annuelle
- La veille locale et le suivi des opérations soumises à évaluation d'incidences
- Le suivi des politiques publiques : SCOT, PPR Incendies, SAGE...

QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ? Avoir plus d'informations sur les chartes et les contrats Natura 2000 à votre disposition ? Vous avez des questions et besoins de conseils ?

Justine Coulombier
LPO 8-10 rue Pujos
17300 ROCHEFORT
05.46.82.12.34
justine.coulombier@lpo.fr



Directeur de publication : Michel METAIS

Coordination - conception : Justine Coulombier / LPO 2012

Réalisation, maquette : Alexandre MACISZEWSKI - Service Editions LPO © 2012 - ED1206004AM

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site « Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf sur Charente », sous l'autorité du Préfet de Charente.